



Surveillance et Sauvetage Aquatique en eaux intérieures

dernière mise à jour : 04/12/23

Répertoire spécifique : RS5853 / 28-01-2022 au 13-01-2027

Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer

CPF : Éligible

Public concerné : Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance :

Principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit auprès des plans d'eau.

Prérequis

- Avoir 18 ans minimum au 1er jour de la formation
- Personne titulaire de sa formation PSE 2 et BNSSA à jour.
- Être reconnu apte médicalement (certificat médical type avec le modèle)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif et de mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés. En particulier, il doit être capable :

- de situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment ;
- d'effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone ;
- de développer des actions de prévention adaptées aux risques et pratiques sur sa zone ;
- de participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et mettant éventuellement en œuvre des matériels spécifiques ;
- de participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques (palmes, bouée tube, filin, planche de sauvetage) ;
- de réaliser les gestes de premiers secours adaptés (sortie d'eau, victime traumatisée, accident de la faune et de la flore, noyade, accident thermique).

Modalités d'admission :

- Être apte médicalement

Modalités d'entrées ou de sorties : à dates fixes

Délais d'accès à la formation : A la confirmation, par mail, de la conformité des documents et des coordonnées réceptionnés.

Modalités pédagogiques adaptée aux personnes en situation de handicap : aucune disposition réglementaire prévue

Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap :

Oui, après entretien avec le référent handicap et accord de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Programme de la formation

Théorie et réglementation :

- surveillance et responsabilités
- les lieux de surveillance
- la réglementation nautique
- la prévention des noyades
- l'organisation des secours
- le vent et la mer

↳ Techniques de sauvetage aquatique :

- approche du noyé
- prise de la victime au fond
- remontée à la surface
- remorquage
- sortie de l'eau
- parades aux prises du noyé
- maintien de la victime

Les points forts de la formation

- travail saisonnier possible à l'issue

Résultats attendus de la formation : devenir un sauveteur secouriste aquatique avec des compétences supplémentaires.

Construction tarifaire - Inscription individuelle - SSA EI

- Financement personnel : 175 euros
- Prise en charge (OPCO, collectivité, entreprise, association...) : 225 euros
- Compte personnel de formation : 225 euros

Construction tarifaire - Inscription en groupe - SSA EI

Déroulement de la formation : Horaires fixes et définis Formation en présentiel ou à distance : présentiel uniquement Durée : 14 heures de face à face pédagogique Rythme de la formation • En journée • En soirée • En semaine • Le week-end • Temps plein Type de parcours : Collectif Information sur l'admission • Votre inscription s'effectue directement sur le lien « Participer » • Suite à votre inscription, un contrôle des pièces transmises et des coordonnées renseignées sera fait. Un mail de confirmation vous sera envoyé par l'Association.	• Nous contacter directement au 09.72.60.35.58 ou sur amns.secretariat@gmail.com. Frais de certification : Inclus avec les frais pédagogiques Frais additionnels : Repas à la charge du stagiaire Modalités d'évaluation : Evaluation continue des compétences théoriques et pratiques URL de l'action : Services annexes • Restauration : micro-onde, restauration à proximité • Hébergement : Hôtels à proximité • Transport : Arrêt de métro et arrêt de bus à moins de 150m Documents remis en fin de stage • Mémento SSA • Diplôme SSA EI transmis par mail Poursuite après le diplôme • Devenir MNS en passant le BPJEPS AAN • SSA littoral
--	---

La FFSS 75 - AMNS dispense d'autres formations aquatiques et de secourisme.

NOS FORMATIONS AU SECOURISME

PSC1 : grand public

PSS1 : entraîneur et accompagnateur sportif

PSAJ : animateur d'accueil collectif de mineurs

PSE1 : secouriste

PSE2 : l'équipier secouriste

FO PSC : formateur

FO PS : formateur

NOS FORMATIONS AQUATIQUES

BSB : Surveillant de Baignade

BPJEPS AAN : Maître Nageur